



SYNDICAT C.G.T.

CRÉDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU

Tours, le 07/03/2019.

Objet : déclaration Cgt portant sur les NAO 2019.

Mr le Directeur Général,

Les Ordonnances MACRON, puis la loi de septembre 2017, avaient pour objectifs le renforcement du dialogue social en entreprise. D'autant à la fois des réelles intentions de nos politiques, et connaissant la volonté des employeurs à casser les droits des salariés, la Cgt a combattu ces textes.

Leurs applications au CATP se sont effectivement traduites par une baisse significative de nos moyens, ce qui a conduit notre syndicat à ne pas signer l'accord sur le fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel.

La Négociation Annuelle Obligatoire portant notamment sur les salaires est une parfaite illustration de l'absence d'évolution du dialogue au sein de l'entreprise.

Que ce soit au niveau national (0, 3 % d'augmentation pour une inflation prévisionnelle à 1,7% *source Banque de France*), ou à notre niveau de Caisse Régionale, toutes demandes visant à améliorer le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés sont écartées sans **discussion** possible (et encore moins **négociation**...). Seul compte à vos yeux l'individuel, au détriment du collectif.

A titre d'exemple, nous aurions pu collectivement, Direction et Organisations Syndicales, négocier les modalités de versement de la prime Macron (pas de pénalisation pour les arrêts maladies, mise en place d'un plancher minimum etc.). Fidèle à vos « valeurs », vous avez opté pour un versement à minima (500 €), et seulement 577 salariés ont pu bénéficier du montant « maximum »... Mr le Directeur Général, est-il moralement juste et acceptable qu'un salarié en arrêt suite à un accident du travail, soit en plus pénalisé par l'employeur (du fait de son absence) sur le versement de cette prime ? D'ailleurs, vous êtes tellement mal à l'aise avec ce choix que vous refusez de répondre aux questions des élus du CSE relatives aux montants minimums distribués ainsi que leur répartition.

Finalement rien n'a changé dans le dialogue social...

Compte tenu de l'absence de disposition en faveur du pouvoir d'achat pour l'ensemble des salariés du CATP, la Cgt ne sera pas signataire de l'accord sur les NAO. La Cgt invite chaque salarié à se saisir de toutes les actions locales et nationales pour faire entendre sa voix.

La Cgt du Crédit Agricole Touraine-Poitou.